

Au deuxième trimestre 2014, la masse salariale nette de l'emploi à domicile poursuit sa baisse pour le quatrième trimestre consécutif (- 0,6 % après - 1,3 %). En effet, la baisse du volume horaire déclaré se poursuit et n'est qu'à moitié compensée par la progression du taux de salaire horaire.

Sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile continue de diminuer (- 3,7 %). Le nombre d'heures déclaré diminue de 4,8 % tandis que le taux de salaire horaire progresse de 1,1 %.

Ces évolutions trimestrielles et annuelles s'observent sur le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfant. En revanche, sur le champ de la garde d'enfant à domicile, la masse salariale augmente ce trimestre (+ 0,6 %) pour la première fois depuis début 2012. Cette progression s'explique par la hausse conjointe du taux de salaire horaire moyen (+ 0,3 %) et du volume horaire déclaré (+ 0,3 %). Néanmoins, sur un an, la masse salariale nette diminue de 2,9 %.

De même, l'activité des assistantes maternelles est mieux orientée. Au deuxième trimestre 2014, après deux trimestres de baisse, le nombre d'heures déclarées progresse de 1,0 %, portant à - 1,1 % l'évolution sur un an. La masse salariale nette augmente également ce trimestre (+ 1,4 %). La croissance annuelle demeure modérée (+ 1,0 %).

Au total, toutefois, la masse salariale versée par les particuliers employeurs recule de 0,3 % sur le trimestre et de 1,7 % sur un an.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2014

Au deuxième trimestre 2014, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** poursuit sa baisse (- 0,6 %), après - 1,3 %, - 1,6 % et - 0,3 % aux trois trimestres précédents (*tableau 1 et graphique 1*). La progression du taux de salaire horaire moyen (+ 0,6 % ce trimestre après trois trimestres de faible augmentation) ne compense pas la baisse du volume horaire déclaré, qui recule pour le neuvième trimestre consécutif (- 1,2 % après - 1,4 % et - 1,8 % aux deux trimestres précédents). Cette évolution du volume horaire provient à la fois de la diminution du nombre d'employeurs (- 0,7 %) et de celle du volume horaire moyen par employeur (- 0,5 %).

Sur un an, la baisse de la masse salariale se poursuit (- 3,7 %) pour le neuvième trimestre consécutif. La hausse de 1,1 % du taux horaire net moyen reste insuffisante face à la nette baisse du volume horaire déclaré (- 4,8 %). Celle-ci résulte de la réduction conjointe et de même ampleur du nombre d'employeurs et du nombre d'heures moyen par employeur (- 2,4 %).

Ces évolutions s'expliquent par celles des activités de **l'emploi à domicile hors garde d'enfant**. Sur ce champ, le nombre d'employeurs diminue de 0,7 % au deuxième trimestre 2014 et de 2,4 % sur un an. Le volume horaire déclaré recule davantage, de 1,5 % sur le trimestre et de 4,9 % sur un an, tiré par la baisse du nombre d'heures moyen par employeur (- 0,8 % ce trimestre et - 2,5 % sur un an). Le taux horaire augmente de 0,8 % ce trimestre et 1,1 % sur un an. Au total, au deuxième trimestre 2014, la masse salariale nette diminue de 0,7 % sur le trimestre (après - 1,5 % sur les deux trimestres précédents) et de 3,8 % sur un an (*tableau 2 et graphique 3*).

En revanche, sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, le volume horaire déclaré augmente légèrement ce trimestre (+ 0,3 % après - 1,2 % et - 3,2 % sur les trimestres précédents). Cette évolution s'explique par la hausse du nombre d'heures moyen par employeur (+ 0,3 % ce trimestre après - 1,1 % et - 1,6 % aux

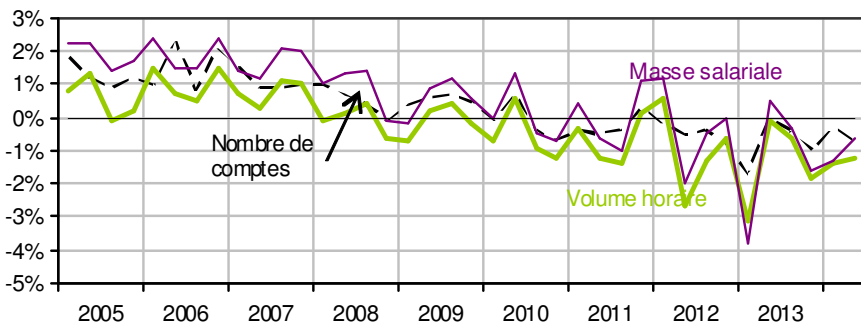
Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS) *

		Niveau 2014 T2	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2014 T2
			2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1	2014 T2	
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	1 968	-0,0	-0,4	-1,0	-0,3	-0,7	-2,4
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	127,6	-0,1	-0,6	-1,8	-1,4	-1,2	-4,8
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 218,9	+0,5	-0,3	-1,6	-1,3	-0,6	-3,7
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	619,4	+0,5	+1,1	-1,6	-1,0	+0,1	-1,3
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	64,8	-0,0	-0,2	-0,7	-1,1	-0,5	-2,4
	Taux horaire (3) / (2)	9,6	+0,6	+0,3	+0,2	+0,1	+0,6	+1,1
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	906	+0,2	+0,6	-1,8	+0,5	+0,4	-0,4
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	976,0	+0,8	+0,1	-0,8	+0,4	+1,4	+1,0
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 077,8	+0,7	-0,5	+1,0	-0,1	+1,0	+1,4
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 861	-0,1	+0,1	-1,4	-0,1	-0,5	-1,9
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 194,6	+0,2	-0,1	-1,8	+0,5	-0,3	-1,7

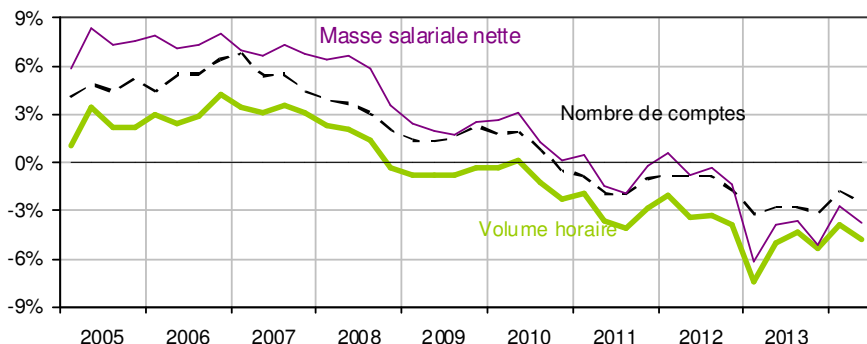
* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



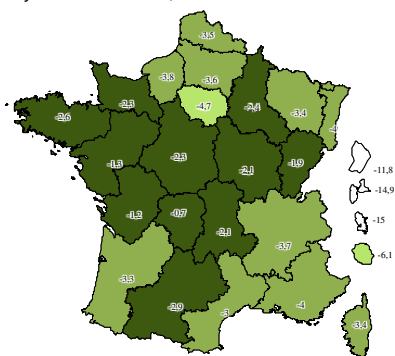
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au deuxième trimestre 2014 (en %)

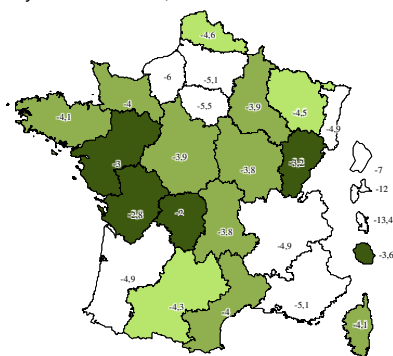
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 3,7 %



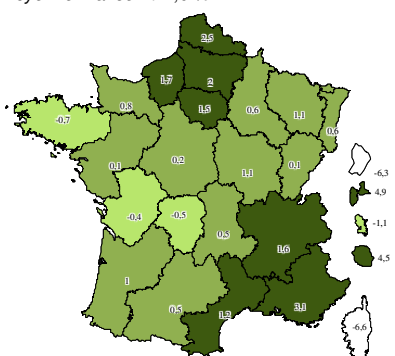
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : -4,8 %



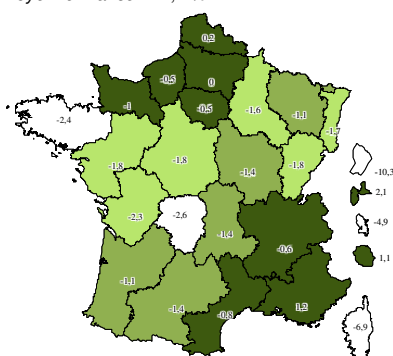
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 1,0 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : - 1,1 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnacesu ; Centre Pajemploi

deux trimestres précédents) et par le maintien du nombre d'employeurs ce trimestre. Sur un an, le nombre d'heures moyen par employeur et le nombre d'employeurs poursuivent leur baisse, respectivement - 2,9 % et - 1,4 %, portant à - 4,3 % la baisse du volume horaire déclaré sur un an. Le taux de salaire horaire moyen est également en hausse de 0,3 % ce trimestre ; sur un an, il progresse de 1,4 %. Au total, la masse salariale nette augmente de 0,6 % ce trimestre mais recule de 2,9 % sur un an.

De même, au deuxième trimestre 2014, l'activité des **assistantes maternelles** progresse. En effet, le nombre d'employeurs et le nombre d'heures moyen par employeur augmentent respectivement de 0,4 % et 0,5 % ce trimestre, induisant une hausse de 1,0 % du volume horaire déclaré (après - 0,8 % et - 2,1 % sur les deux derniers trimestres). Sur un an, ce dernier recule de 1,1 % (- 1,5 % au premier trimestre 2014). Le taux horaire est en hausse de 0,4 % ce trimestre après une progression de 1,2 % au premier trimestre liée à la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2014. Il progresse de 2,1 % sur un an. Au total, la masse salariale nette progresse significativement sur le trimestre (+ 1,4 %). Sur un an, la hausse est de 1,0 %.

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs diminue légèrement au deuxième trimestre 2014 (- 0,3 % après une hausse de 0,5 %). Sur un an, elle continue de baisser (- 1,7 %, *tableau 1*).

Sur un an, la masse salariale nette de l'emploi à domicile ainsi que le volume horaire déclaré sont encore orientés à la baisse dans l'ensemble des régions. Ils sont en fort repli dans les Dom, en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Sur un an, la masse salariale nette des assistantes maternelles reste peu dynamique dans les régions de l'ouest et du centre, en Guyane et en Martinique. En revanche, les régions Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-D'azur enregistrent des hausses de plus de 2 % sur un an.

Sandrine Maj

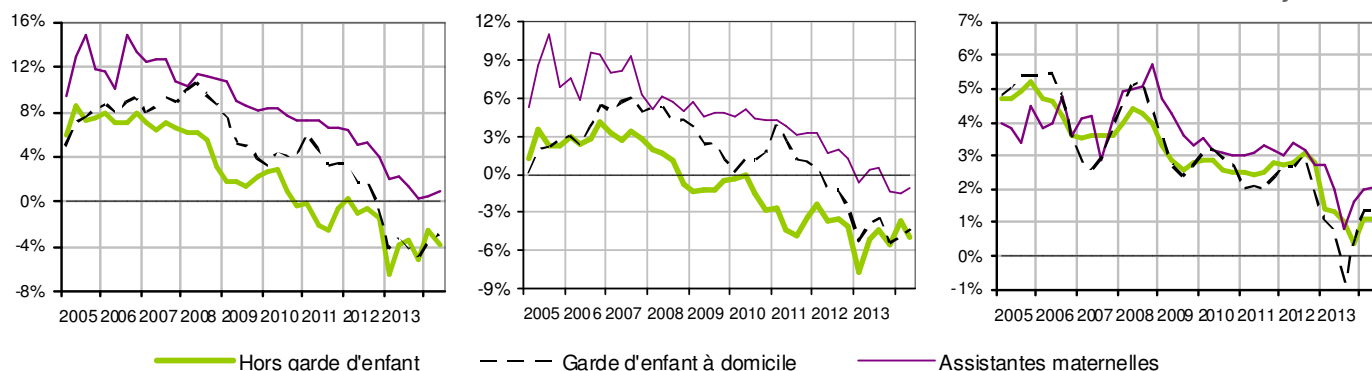
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

...de la masse salariale nette

...du volume horaire déclaré

...du taux horaire moyen


Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2013	T1	1 926	117,1	1 115,8	91	17,1	143,6	2 017	134,1	1 259,9	908	298,9	958,3
	T2	1 925	117,0	1 122,8	91	17,0	143,5	2 017	134,0	1 266,2	909	300,6	966,1
	T3	1 919	116,3	1 120,6	91	17,0	142,0	2 009	133,2	1 262,4	914	303,2	966,9
	T4	1 900	114,4	1 103,5	89	16,4	139,3	1 988	130,9	1 242,7	898	296,9	959,3
		464,7	4 462,7		67,5	568,4		532,2	5 031,1		1 199,5	3 850,6	
2014	T1	1 891	112,9	1 087,4	89	16,2	138,5	1 981	129,1	1 226,2	902	294,6	962,8
	T2	1 878	111,2	1 079,6	89	16,3	139,3	1 968	127,6	1 218,9	906	297,4	976,0
Glissement trimestriel (en %)													
2011	T1	-0,4	-0,5	+0,1	+1,7	+1,6	+1,9	-0,4	-0,3	+0,4	+1,1	+1,2	+2,1
	T2	-0,6	-1,4	-0,7	+0,9	-0,2	+0,5	-0,5	-1,2	-0,6	+0,9	+1,2	+1,8
	T3	-0,5	-1,5	-1,1	+0,3	-0,7	-0,2	-0,4	-1,4	-1,0	+0,4	+0,4	+0,9
	T4	+0,3	+0,1	+1,0	+1,2	+0,3	+1,3	+0,3	+0,1	+1,1	+0,7	+0,5	+1,6
2012	T1	-0,3	+0,6	+1,1	+0,9	+1,1	+1,7	-0,2	+0,6	+1,2	+0,8	+1,2	+2,0
	T2	-0,6	-2,8	-2,0	+0,2	-1,8	-1,1	-0,5	-2,7	-2,0	+0,4	-0,4	+0,5
	T3	-0,3	-1,3	-0,6	+0,0	-0,8	-0,1	-0,4	-1,3	-0,5	+0,5	+0,7	+1,1
	T4	-0,7	-0,6	+0,1	-0,7	-1,1	-1,1	-0,8	-0,6	-0,0	-0,6	-0,3	+0,3
2013	T1	-1,8	-3,2	-4,0	-0,6	-1,7	-2,0	-1,7	-3,1	-3,8	+0,4	-0,6	+0,1
	T2	-0,0	-0,1	+0,6	-0,1	-0,4	-0,1	-0,0	-0,1	+0,5	+0,2	+0,6	+0,8
	T3	-0,3	-0,6	-0,2	+0,2	-0,2	-1,0	-0,4	-0,6	-0,3	+0,6	+0,9	+0,1
	T4	-1,0	-1,6	-1,5	-1,6	-3,2	-1,8	-1,0	-1,8	-1,6	-1,8	-2,1	-0,8
2014	T1	-0,5	-1,3	-1,5	-0,1	-1,2	-0,6	-0,3	-1,4	-1,3	+0,5	-0,8	+0,4
	T2	-0,7	-1,5	-0,7	+0,0	+0,3	+0,6	-0,7	-1,2	-0,6	+0,4	+1,0	+1,4
Glissement annuel (en %)													
2011	T1	-1,0	-2,6	-0,1	+6,4	+3,9	+6,0	-0,8	-1,9	+0,5	+3,9	+4,2	+7,3
	T2	-2,3	-4,4	-2,1	+5,5	+2,6	+4,7	-1,9	-3,6	-1,4	+3,7	+3,9	+7,2
	T3	-2,3	-4,8	-2,5	+4,4	+1,2	+3,3	-2,0	-4,1	-1,9	+3,2	+3,1	+6,5
	T4	-1,2	-3,3	-0,6	+4,2	+1,0	+3,5	-1,0	-2,8	-0,2	+3,2	+3,3	+6,5
2012	T1	-1,0	-2,3	+0,3	+3,4	+0,5	+3,2	-0,8	-2,0	+0,6	+2,9	+3,3	+6,4
	T2	-1,0	-3,7	-1,0	+2,7	-1,1	+1,6	-0,8	-3,4	-0,8	+2,4	+1,7	+5,1
	T3	-0,8	-3,5	-0,5	+2,4	-1,2	+1,7	-0,8	-3,3	-0,3	+2,4	+2,0	+5,3
	T4	-1,9	-4,1	-1,4	+0,4	-2,6	-0,6	-1,8	-3,9	-1,3	+1,1	+1,2	+3,9
2013	T1	-3,4	-7,7	-6,4	-1,0	-5,3	-4,2	-3,2	-7,4	-6,2	+0,7	-0,7	+2,0
	T2	-2,9	-5,1	-3,9	-1,3	-4,0	-3,2	-2,8	-5,0	-3,8	+0,5	+0,3	+2,3
	T3	-2,8	-4,4	-3,5	-1,1	-3,4	-4,2	-2,8	-4,3	-3,6	+0,5	+0,5	+1,3
	T4	-3,1	-5,5	-5,1	-2,0	-5,4	-4,9	-3,1	-5,4	-5,1	-0,7	-1,3	+0,2
2014	T1	-1,8	-3,6	-2,5	-1,5	-4,9	-3,6	-1,8	-3,8	-2,7	-0,7	-1,5	+0,5
	T2	-2,4	-4,9	-3,8	-1,4	-4,3	-2,9	-2,4	-4,8	-3,7	-0,4	-1,1	+1,0

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnacesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (*Acoss Stat n°184*).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise **prestataire** de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations **mandataires** sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile. Depuis le 1^{er} janvier 2014, ce mode déclaratif s'étend aux DOM (en remplacement du TTS).
- **Le dispositif Pajemploi** (prestation d'accueil du jeune enfant) qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.
- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de

déclaration le plus ancien. Ce support était obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif est tombé progressivement en désuétude puisque la Paje s'est substituée, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

Le titre de travail simplifié (TTS), créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 et destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM n'existe plus. Il a été remplacé par le chèque emploi service universel au 1^{er} janvier 2014.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui percevaient l'Afeama (DNS) et ceux qui bénéficient du « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait » (supprimé au 1^{er} janvier 2013, excepté dans les Dom). Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Observatoire économique / Acoss Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs au premier trimestre 2014 », *Acoss Stat n°193*, juillet 2014.

- « Les particuliers employeurs en 2012 : le repli de l'emploi à domicile s'étend à la garde d'enfant », *Acoss Stat n°184*, décembre 2013.